



BOURSE D'ETUDE AU CONCOURS

Le Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana et la Pontificia Commissione di Archeologia Sacra mettent annuellement au concours une bourse d'étude annuelle de 7.200,00 euros (4.800,00 euros pour les résidents de la province de Rome) qui est réservée à un étudiant ayant achevé un cycle universitaire d'au moins quatre ans (cinq années dans le cadre du nouveau *cursus* européen) et destiné à suivre les cours de l'Institut et à en obtenir les diplômes en qualité d'étudiant ordinaire. Cette bourse est renouvelable deux fois, à la condition de la réussite aux examens annuels de manière à permettre aux lauréats de suivre les trois années du cours de doctorat. Les candidats devront avoir une bonne maîtrise de la langue italienne et posséder un diplôme universitaire de quatrième ou cinquième année. Il est essentiel qu'ils présentent également toute la documentation qui prouve leur aptitude à la recherche, en particulier en fournissant copie de tout travail universitaire rédigé ou de publications parues ou à paraître.

Les concurrents devront faire parvenir au Recteur du Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana (avant le 15 avril précédant l'année académique à laquelle le candidat désire s'inscrire) une lettre de motivation accompagnée des documents suivants:

- a) Données d'état civil (lieu et date de naissance, résidence, nationalité)
- b) Certificat attestant les diplômes universitaires et les notes obtenus dans les différentes matières, ainsi que les jugements globaux de commissions d'examens quand ils existent.
- c) Copie de tout travail écrit par le candidat durant son *cursus* universitaire ou para universitaire et de tout travail publié ou à paraître.
- d) *Curriculum* complet relatif au *cursus* universitaire, mais aussi toute attestation indiquant la connaissance des langues étrangères (un certificat est souhaitable pour l'italien), les stages effectués, les recherches en cours. La connaissance des langues anciennes (grec et latin) est indispensable pour la lecture des sources littéraires et épigraphiques. En cas de niveau insuffisant le candidat s'engagera par écrit à suivre à Rome un cours d'initiation universitaire.
- e) Lettres et attestations d'au moins un professeur universitaire sous la direction duquel le candidat a travaillé.
- f) Toute attestation relative aux activités archéologiques du candidat (bourses, fouilles, participation et intervention à congrès, vulgarisation...).
- g) Sept photographies d'identité.

Les demandes non accompagnées de **tous** les documents demandés ne seront pas prises en considération par la commission, ainsi que celles qui seront parvenues hors délai.

Les photocopies de documents (même non certifiées conformes) sont acceptées. Les candidats non retenus, même s'ils sont classés recevront en retour l'ensemble des documents fournis.

Les candidatures seront examinées par le Conseil des Professeurs du Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana. Toutes les décisions seront communiquées aux candidats. Le candidat retenu devra répondre dans les quinze jours qui suivent cette communication, en acceptant les conditions et les normes liées à l'octroi de la bourse. Il devra aussi s'engager à ne percevoir aucune autre rémunération fixe pour la durée de la bourse. Il s'engage en outre à suivre la scolarité triennale de l'école doctorale du Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana, dans le respect des statuts. Il est rappelé à ce propos que la fréquentation des cours est obligatoire pour toutes les matières.

Le versement de la bourse aura lieu mensuellement, de novembre à juin, pour un montant de €900,00 (€600,00 pour les résidents de la province de Rome).

Le lauréat, outre l'assiduité aux cours, devra apporter sa contribution au déroulement de la vie de l'Institut: Bibliothèque, Photothèque, Publications, Visites guidées, Cours spéciaux, Inventaires et à la participation aux activités institutionnelles de la Commission.

Le Secrétaire
de la Pontificia Commissione
di Archeologia Sacra

Mons. Giovanni Carrù

Le Recteur
du Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana
(Président de la Commission)

Prof. Vincenzo Fiocchi Nicolai.

BOURSE MONS. PATRICK SAINT-ROCH

Une seconde bourse d'un montant équivalent, et aux mêmes conditions, réservée exclusivement à des **étudiant non italiens** est financée par le legs de Mons. Patrick Saint-Roch au Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana.

Les demandes des candidats non italiens son valables pour cette bourse et pour l'autre bourse annuelle mise à disposition par le Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana et la Pontificia Commissione di Archeologia Sacra.

Le Président
de la Commission

Prof. Philippe Pergola